



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Mot du président et du directeur général

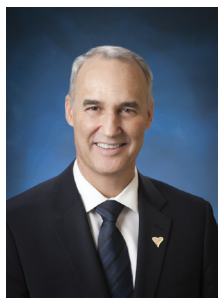
Madame, Monsieur,



Éric Antoine,
président

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel de l'année 2015-2016. Vous y retrouverez les résultats obtenus par la commission scolaire au regard de sa mission, de ses valeurs et des objectifs de son Plan stratégique 2010-2016 qui est aligné sur les éléments de la Convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette dernière année a été notamment marquée par la diffusion des résultats qui démontrent, au cours des 6 dernières années, une diminution pratiquement de moitié du taux de décrochage scolaire de notre clientèle. En effet, les données du ministère de l'Éducation nous confirment que la CSCV a obtenu, au cours de l'année 2013-2014, un taux de décrochage de 16,1 %, alors que le taux de 2007-2008 était de 29,9 %. Avec cette réduction, la CSCV vient de rejoindre la moyenne provinciale du réseau public (72 commissions scolaires) qui était de 16,2 % pour la même année.



Raynald Goudreau,
directeur général

Nous tenons à féliciter l'ensemble du personnel de nos établissements pour ce redressement remarquable. Ces progrès importants ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un travail concerté de l'ensemble des intervenants dans nos écoles et au Service des ressources éducatives. Les gestionnaires de l'organisation ont notamment mis en place des modalités de collaboration entre établissements pour faciliter les transitions entre le secteur jeune, l'éducation des adultes et la formation professionnelle. Quand un jeune pense à quitter l'école, nous prenons le temps, avec la collaboration des parents, de revenir sur le projet personnel de celui-ci et de voir avec lui le type de travail qu'il souhaiterait occuper plus tard. La recherche du meilleur programme pour lui et le fait que toutes les personnes de son entourage lui disent que « l'école c'est important », nous permettent d'entretenir l'espoir. Un suivi rigoureux est offert de façon individuelle auprès de chacun des élèves à risque.

Les parents sont des partenaires incontournables dans ces moments de crise et de remise en question pour un jeune. Nous appelons cela « la collaboration école-famille ». Entre adultes, il faut faire équipe et se parler! Quand un parent se questionne sur l'école, il faut prendre le téléphone et, un peu comme des parents qui feraient le point lorsqu'ils sont seuls, il faut éviter de critiquer l'école devant l'enfant. Il est primordial de contacter les intervenants de l'école à qui nous pouvons poser toutes les questions.

Dans cette diminution du taux de décrochage scolaire, nous savons que les entreprises de notre territoire y sont pour quelque chose. Outre le respect du Programme 6-9-15 visant à limiter, durant la semaine, le nombre d'heures de travail d'un jeune encore aux études, les employeurs sont de véritables partenaires nous permettant d'offrir des stages aux jeunes qui ont besoin de vivre une expérience sur le marché du travail, d'y découvrir que tout n'est pas rose et souvent, d'y trouver un projet de carrière qui lui permettra de donner un sens à son retour à l'école. Ces employeurs ont compris que « ça prend tout un village... » pour amener un jeune à réussir et à devenir un homme ou une femme.

Bien que nous arrivions à garder davantage les élèves à risque dans nos établissements, il nous faut maintenant supporter leur réussite éducative et les amener jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!



Table des matières

Mot du président et du directeur général.....	1
Planification stratégique et convention de partenariat : reddition de compte.....	3
Rapport sur l'intimidation et la violence.....	7
Les principales décisions du Conseil des commissaires et du comité exécutif de la CSCV.....	11
Les défis de la CSCV pour les prochaines années.....	12
Le rapport du commissaire à l'éthique.....	13
Le rapport du protecteur de l'élève.....	13
Le rapport quant à la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs.....	14
Les membres du Conseil des commissaires.....	15
État des revenus et des dépenses.....	15

Planification stratégique et convention de partenariat : reddition de compte

Vous trouverez dans les prochaines lignes, la reddition de compte de la sixième année du plan stratégique de la CSCV qui s'est échelonné de l'année 2010 à l'année 2016. Comme nous étions en attente du plan stratégique du ministère de l'Éducation, le ministre nous a autorisés à prolonger celui-ci d'une année. Les objectifs de ce plan stratégique sont toujours liés à la convention de partenariat qui fut signée avec la ministre de l'Éducation, le 6 août 2010. Les résultats présentés font référence aux objectifs et indicateurs de réussite dont nous avons convenu à l'époque.

Objectifs et cibles

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

Objectif 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.

Indicateur : Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée, la proportion de ceux qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, ASP) ou une première qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMSS, CFPT) :

- a) Après une période de 7 ans au secondaire, en formation générale des jeunes;
- b) Avant l'âge de 20 ans, en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.

Cohorte 2001-2002 (résultats juin 2008)	Cohorte 2004-2005 (résultats juin 2011)	Cohorte 2005-2006 (résultats juin 2012)	Cohorte 2006-2007 (résultats juin 2013)	Cohorte 2007-2008 (résultats juin 2014)	Cohorte 2008-2009 (résultats juin 2015)	Cible à atteindre en juin 2015
Situation de départ 62,2 %	59,8 %	61,9 %	68,8 %	64,6 %	ND	72 %

Commentaires : Les derniers résultats provenant du ministère de l'Éducation, en juillet 2016, ne nous donnaient aucune indication pour la cohorte 2008-2009. De façon locale, notre « suivi de cohorte » nous permettait d'identifier que la cohorte 2008-2009 pourrait obtenir un taux minimum de 68,3%. Cette donnée demeure cependant à valider par le MEES qui fait des ajustements statistiques pour compenser les déménagements hors province, les décès, etc.

Outre les élèves diplômés ou qualifiés composant le 68,3 % de la cohorte 2008-2009, nous pouvons nous questionner sur ce qu'il advient des 157 autres élèves (31,7 %) de cette même cohorte... En poursuivant notre suivi auprès de ces élèves, à leur 8^e année de fréquentation scolaire, nous réalisons que les taux de réussite (obtention d'un diplôme ou d'une qualification) augmentent d'un 3,8 % supplémentaire (19 élèves). Nous découvrons aussi qu'un autre 3,8 % de ces jeunes (19) sont toujours inscrits dans un programme de la CSCV et que 3,4 % (17) sont inscrits dans une autre commission scolaire du Québec. En plus de ce taux de 72,1 % d'élèves diplômés ou qualifiés, il faut souligner qu'un nombre supplémentaire de ces élèves (7,2 %) continuent de persévérer en vue d'obtenir un diplôme!

Dans une perspective de transition de l'école vers la vie active (TÉVA), nous croyons qu'il faut nous préoccuper des élèves qui ont quitté l'école sans diplôme ou qualification. La recherche que nous avons faite auprès du SARCA pour savoir ce qu'ils sont devenus nous amène à identifier que 6,7 % de ces jeunes (33) ont intégré le marché du travail, que 0,6 % de ces élèves (3) sont sans emploi, alors qu'il a été impossible de retracer 13,3 % des élèves (66) de la cohorte 2008-2009. En conclusion, quand on se préoccupe des jeunes et de leur réussite personnelle, sans tenir compte du délai de 7 années du ministère de l'Éducation, nous pouvons dire qu'au moins 86,1 % des élèves de la cohorte 2008-2009 ont soit réussi à compléter un programme, sont en voie de le compléter ou ont réussi à s'intégrer au marché du travail.

Le taux d'élèves HDAA (avec un plan d'intervention) demeure important au secondaire en 2015-2016 (46,7 %), alors qu'il se situe au primaire (24,7 %) maintenant dans la moyenne régionale. Nous devons poursuivre la réflexion entourant, notamment, les outils d'aide à l'écriture mis en place pour une portion importante de notre clientèle.

Le taux d'élèves fréquentant une école de milieu défavorisé demeure une donnée importante avec laquelle nous devons composer. Il était, en 2012-2013, de 29 % au primaire et de 38,1 % au secondaire. Ce taux peut être mis en parallèle avec la statistique précédente nous présentant le taux d'EHDA de notre clientèle... Nous savons cependant de la recherche qu'une école efficace et les pratiques pédagogiques de certains enseignants peuvent réduire et atténuer presque complètement l'effet de la défavorisation sur les élèves qui ne présentent aucun trouble d'apprentissage.

Les dernières statistiques nous indiquent que le taux d'élèves arrivant au secondaire, en 2015-2016, avec un retard scolaire (14,6 %) était inférieur par rapport à la moyenne régionale (19 %) et légèrement supérieur au réseau public (13,1 %).

Objectif 2 : Diminuer de 2 % par année, le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (FGJ) d'ici 2015.

Indicateur : La proportion de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée, en formation générale des jeunes, qui n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme ni une qualification et ne sont pas inscrits, nulle part au Québec, durant l'année suivante sont des sortants sans diplôme ni qualification.

Année 2007-2008	Année 2009-2010	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Cible à atteindre
Situation de départ 34,6 %	23,7 %	21,5 %	20,6 %	23,5 %	Dernier résultat 16,1 %	20,5 %

Commentaires : Pour l'année 2013-2014, les derniers résultats (juillet 2016) nous confirment une diminution du taux de décrochage de 23,5 % à 16,1 % alors que celui des écoles publiques québécoises se situe à 16,2 % et celui de l'Outaouais à 21,3 %, pour la même année.

Le taux de garçons ayant décroché (20,5 %) était en baisse de 7 % par rapport à celui de l'année antérieure, alors que celui des filles était en baisse de 8,1 %. Sur les 57 élèves concernés, 12 ont quitté l'école au premier cycle du secondaire, 16 l'ont fait en 3^e secondaire, 18 en 4^e et 11 l'ont fait en 5^e secondaire.

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française.

Objectif 1 : Améliorer la maîtrise de la langue française

Indicateurs :

- a) La moyenne des élèves en lecture et en écriture au bilan du 3^e cycle du primaire.
- b) La moyenne des élèves de 5^e secondaire aux épreuves de juin en lecture et en écriture.

Cible 1 : Lecture primaire 3^e cycle

Résultats juin 2008	Résultats juin 2012	Résultats juin 2013	Résultats juin 2014	Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Cible à atteindre en 2015
Situation de départ 78 %	71,2 %	72,3 %	72,5 %	72,8 %	Dernier résultat disponible 72,9 %	83 %

Cible 2 : Écriture primaire 3^e cycle

Résultats juin 2008	Résultats juin 2012	Résultats juin 2013	Résultats juin 2014	Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Cible à atteindre en 2015
Situation de départ 74 %	73,1 %	74,4 %	73,8 %	74,9 %	Dernier résultat disponible 73,4 %	79 %

Cible 3 : Lecture 5^e secondaire

Résultats juin 2008	Résultats juin 2012	Résultats juin 2013	Résultats juin 2014	Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Cible à atteindre en 2015
Situation de départ 65 %	67,6 %	69,2 %	70,5 %	70,0 %	Dernier résultat disponible 68,7 %	70 %

Cible 4 : Écriture 5^e secondaire

Résultats juin 2008	Résultats juin 2012	Résultats juin 2013	Résultats juin 2014	Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Cible à atteindre en 2015
Situation de départ 69 %	72 %	69,2 %	70,3 %	71,1 %	Dernier résultat disponible 69,9 %	74 %

Commentaires : De façon globale, en lecture et en écriture, tant au primaire qu'au secondaire, les résultats moyens de nos élèves plafonnent et sont inférieurs aux cibles identifiées. Les taux de réussite en écriture au secondaire (82,6 %) continuent cependant de s'améliorer par rapport à la dernière année (75,5 %). Certaines écoles attirent notre attention également avec des résultats supérieurs à la moyenne et dans le cas d'une école en particulier, malgré le taux de défavorisation de celle-ci... Nous le savons, certaines pratiques pédagogiques concertées dans l'école font la différence!

Il y a 4 ans, les orthophonistes de notre commission scolaire identifiaient, en parallèle de l'EQDEM (Enquête québécoise sur le développement des enfants de maternelle), que 20 % des enfants en maternelle présentaient un retard de langage ou des difficultés significatives qui les obligeaient à ouvrir un dossier et à supporter les intervenants de première ligne par des interventions spécialisées. À l'automne 2016, pour le préscolaire 4 et 5 ans, c'était 18 % de la clientèle qui manifestait le même niveau de retard et ce, dès l'entrée dans le réseau scolaire.

Tous reconnaissent l'importance de la stimulation qui vient en amont de l'école, de 0 à 5 ans. Le développement de la maternelle 4 ans en milieu défavorisé et la promotion du programme Passe-partout sont, à tout le moins, des leviers sur lesquels le réseau scolaire a du pouvoir. À cet égard, notons qu'au cours de la dernière année, nos intervenantes de Passe-partout ont rencontré chacune des équipes-écoles et les membres du comité de parents de la commission scolaire pour leur présenter le programme.

Une grande majorité des classes du préscolaire et des maternelles 4 ans reçoivent de l'accompagnement en lien avec l'éveil à la lecture via le projet d'album jeunesse. Ce projet permet de cibler les élèves en difficultés dès leur arrivée dans le monde scolaire et de mettre l'emphasis sur la stimulation du langage et sur la littératie.

Une collaboration a été développée avec Impact Outaouais et ses partenaires (ex. : Cœur des Vallées en Action) afin d'offrir aux enfants de milieu défavorisé un sac d'école pour leur rentrée scolaire. Une rencontre a également été réalisée avec la directrice générale de la Maison de la famille de la Petite-Nation pour établir un partenariat afin de nous assurer que toutes les familles visées par le programme, qui ne sont pas inscrites à Passe-partout, puissent obtenir toute l'information pertinente sur les avantages du service pour leur enfant. Une promotion du programme a aussi été faite avec tous les CPE de la Petite-Nation et de la Vallée de la Lièvre, le 23 février 2016, en partenariat avec le CISSS de l'Outaouais.

But 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Objectif 1 : Diminuer le nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves ayant un plan d'intervention.

Indicateur : Le nombre de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves ayant un plan d'intervention.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible à atteindre
Taux de décrochage des élèves ayant un PI au secondaire	9,56 %	9 %	14,04 %	9,69 %	11,32 %	4,8 %	7,8 %	14 % ou moins

Commentaires : Nous arrivons à maintenir en bas de 14 % (notre cible) le taux de décrochage parmi les élèves du secondaire ayant un plan d'intervention. Un groupe de travail avec les orthopédagogues de tous les établissements est en place afin de regarder les mesures probantes à mettre en place pour aider les élèves en difficultés d'apprentissage. Ces dernières sont également engagées dans un projet de formation continue leur permettant d'être à l'affût des progrès dans le domaine de l'orthopédagogie.

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

Objectif 1 : Augmenter la sécurité à l'école et réduire la violence : la formation du personnel.

Commentaires : Les écoles de la CSCV ont poursuivi le travail de prévention et de développement des pratiques efficaces dans ce domaine. Le nombre de situations d'intimidation ou de violences importantes continue de diminuer dans nos établissements. Une évaluation annuelle du climat de sécurité dans nos différents établissements, réalisée avec la direction d'école, nous a permis de dresser le portrait que vous trouverez dans les prochaines pages, dans la section portant sur la prévention de la violence et de l'intimidation.

Objectif 2 : Favoriser les saines habitudes de vie dans ses établissements et plus particulièrement la saine alimentation.

Commentaires : Au cours de la dernière année, nos équipes-écoles ont poursuivi la promotion des saines habitudes de vie et plus particulièrement l'activité physique et la saine alimentation. Un comité CSCV, en partenariat avec le CISSS de l'Outaouais et Cœur des Vallées en Action, permet de faire le pont avec les établissements scolaires et les parents, afin de parler de pratiques probantes et d'informer ces derniers sur différents thèmes favorisant les saines habitudes de vie. Une infolettre a été diffusée aux parents et à l'ensemble du personnel de la CSCV, trois fois durant l'année scolaire.

La mobilisation importante autour de la Grande tournée des écoles (GTE) et de M. Frédéric Ménard, notre ambassadeur auprès de l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie, nous a incités à ramener sur notre territoire des défis sur mesure pour les jeunes et le personnel de nos établissements. L'ensemble du personnel est conscient de l'importance d'être des modèles auprès des jeunes. Un appel est lancé aux parents dans le même sens! Le Défi Entreprises permet également aux membres de notre personnel de s'engager au mois de mai avec les collègues de travail dans un défi important (ex. : marche ou course de 5 ou 10 km).

Le retour de l'évaluation PROPEL, en 2016-2017, nous permettra de mesurer les impacts de nos diverses interventions sur les changements d'habitudes de vie de nos élèves.

Objectif 3 : Faciliter les transitions des élèves lors de leurs différents passages scolaires.

Commentaires : Le portrait de situation réalisé en 2010 nous avait sensibilisés à l'insécurité vécue par les enfants dans les différentes transitions qu'ils avaient à vivre au préscolaire, à l'arrivée au secondaire ou lors d'un changement de programme, du régulier vers les Parcours de formation axés sur l'emploi (PFAE). Au cours de l'année 2015-2016, nous avons poursuivi l'utilisation des mesures d'aide promues lors de ces différentes transitions.

À l'arrivée en maternelle, les parents consultés par écrit nous ont exprimé un taux de satisfaction face à cette transition de 96 %. Le taux de satisfaction du personnel de nos écoles primaires, face à la transition en maternelle, est demeuré le même à 98 %. Il est à noter que l'implication des services de garde a un impact positif lors de l'inscription des élèves au préscolaire. Cette pratique est à mettre en place dans tous les établissements primaires.

Le passage primaire-secondaire, évalué par 117 parents (95 % satisfaits), est en amélioration par comparaison à la dernière année (88 %). Aux yeux de 92 % des élèves, cette transition était perçue comme positive. Les défis qu'ils exprimaient se situaient face aux déplacements dans les différents locaux de classe de cette nouvelle école, l'organisation de son casier et la fermeture de celui-ci avec un cadenas et l'agenda personnel. Nous constatons que l'adaptation aux nouvelles règles de vie est plus facile pour les élèves de cette dernière année.

Dans le cas du passage de l'école secondaire vers le parcours de formation axés sur l'emploi (PFAE) à l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins, le taux de satisfaction des parents se situe à environ 86 %. Un beau travail de partenariat a été mis en place entre les parents et les écoles secondaires qui réfèrent pour faciliter le passage des élèves vers les PFAE. Il reste cependant encore du travail afin de s'assurer que la promotion de ces parcours ne soit pas l'entière responsabilité de l'école d'accueil. Les parents sont très satisfaits lorsque les élèves ont connu le climat et le projet éducatif de cette école. La transition est également perçue plus positivement par les élèves (12 répondants) de l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins, alors que leur satisfaction est passée à 85 %, une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. Rappelons qu'à l'automne 2016, l'école a été choisie comme école modèle par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais dans le cadre de la semaine de valorisation de l'école publique.

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Objectif 1 : Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle de 10 % en 2015.

Indicateur : Le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle qui sont âgés de moins de 20 ans à chaque année.

Année 2006-2007	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016	Cible à atteindre en 2015
Situation de départ 151	Résultat 146	Résultat 144	Résultat 167	Résultat 158	Résultat 137	Dernier résultat 135	166

Commentaires : Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP en 2015-2016 est passé de 137 à 135, une baisse également observée, de façon générale, dans les programmes de FP de la région. La considération des programmes prêtés, mais offerts dans notre centre, ramènerait cependant ce nombre à 143 élèves de moins de 20 ans. Notre cible, dans la Convention de partenariat, était de 160 élèves. Le taux de diplomation de ces moins de 20 ans était en FP de 44 % en 2015-2016 (58 % pour toute la clientèle). Le taux de diplomation pour les élèves en difficulté était de 50 %. Le taux de persévérance des moins de 20 ans était de 78 % en 2015-2016 (81 % pour toute la clientèle). À l'échelle régionale, le CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie représentait, en 2015-2016, 17 % de tous les ETP de la région.

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FGA est en baisse, passant de 369 (2013-2014) à 333 (2014-2015). Le taux d'élèves de moins de 20 ans en FGA était en 2015-2016 de 52 % par rapport à l'ensemble de la clientèle de FGA. Le taux de réussite des moins de 20 ans était de 30,8 %, par comparaison au taux de réussite de 41,1 % des élèves de 20 ans et plus. Ce taux de réussite général des élèves en FGA est passé de 26,5 % (2012- 2013) à 35,4 % en 2014-2015.

Le nombre d'ETP (étudiant temps plein équivalent à 900 heures de fréquentation) en FGA est cependant en hausse pour l'année 2014-2015, passant de 337 à 373. Cette donnée est, à nos yeux, le reflet des améliorations apportées à l'égard du suivi des élèves (ex. TES, contrôle des absences, etc.), de la transition FGJ et FGA mise en place et de la flexibilité de l'horaire en FGA.

En FGA, bien que le nombre d'élèves y obtenant un DES est légèrement en baisse, le nombre d'élèves venant y chercher des préalables pour une admission en FP est en croissance importante (56 % en 14-15).

Rapport sur l'intimidation et la violence

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique quant au volet de la prévention de la violence et de l'intimidation, nous vous présentons dans le tableau qui suit, par école, les manifestations les plus fréquentes de violence, les forces de l'école en matière d'intervention ou de pratiques éducatives ainsi que les défis sur lesquels l'équipe-école sera engagée au cours de l'année 2016-2017. Globalement, au niveau de la commission scolaire ou de l'ensemble des établissements, la violence physique et les véritables situations d'intimidation sont très peu fréquentes. Nous retenons que les défis de l'heure se situent toujours au niveau de la violence verbale, de l'impolitesse entre élèves, des conflits lors des moments de transition et des temps libres en grand groupe. La cour d'école, la cafétéria, les vestiaires, les corridors et le chemin entre l'école et la maison sont également pointés du doigt comme les lieux les plus à risque.

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Adrien-Guillaume	Les agressions verbales sont les plus fréquentes, mais au préscolaire et au premier cycle, il y a présence occasionnelle de violence physique.	La communication de l'équipe-école avec les intervenants (TES, éducatrices, secrétaire, surveillantes).	La valorisation des comportements positifs, plus particulièrement au service de garde.
			Augmenter le nombre d'élèves qui s'affirment positivement.
St-Cœur-de-Marie	La violence verbale.	La cohérence dans les interventions et la communication entre le personnel. « C'est l'élève de l'école » et non l'élève d'un seul enseignant.	Diminuer la violence verbale dans la cour d'école et enseigner l'affirmation de soi.
			Augmenter les comportements empreints de civilité à l'école.
Providence / J.M.-Robert	La violence verbale.	La communication aux parents et aux élèves du plan de lutte contre la violence et l'intimidation a permis à tous de savoir quoi faire.	Uniformiser nos interventions le midi (cour d'école) et revoir les modalités d'encadrement et les mesures préventives favorisant la valorisation des comportements positifs.
		La flexibilité du personnel dans leurs interventions afin d'adapter celles-ci aux besoins des élèves.	
St-Michel Montebello	Lors de conflits, un nombre grandissant d'élèves utilisent les bousculades ou les coups de poings ou de pieds.	L'implication du personnel et des surveillantes du midi dans la simplification des règles de vie et l'application plus uniforme des règlements.	Soutenir chez les élèves le développement des habiletés de gestion de conflit.
		La qualité des interventions spécifiques auprès d'élèves qui ont plus de difficulté à faire l'acquisition des comportements attendus.	Mettre en place les recommandations provenant de la trousse « Ma cour, un monde de plaisir ».
Saint-Pie-X	Les conflits lors des jeux d'équipe le midi : bousculade, impolitesse verbale.	Les interventions spécifiques auprès de certains élèves plus en difficulté et les ateliers donnés à l'ensemble des élèves de l'école.	La poursuite du travail de concertation mensuelle sur la surveillance de la cour d'école et la mise en place de la trousse « Ma cour, un monde de plaisir ».
		Le comité de prévention de l'Intimidation très actif sur lequel des élèves sont très impliqués.	La gestion des conflits entre élèves.
Sacré-Cœur (P)	Les insultes entre élèves et se faire traiter de noms.	Compte tenu de la petite taille de notre école, nous y retrouvons un encadrement et un climat familial.	Mettre en pratique un système qui met en valeur et renforce l'apprentissage des comportements désirés dans un contexte positif.

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Maria-Goretti	Les insultes et se faire traiter de noms.	L'engagement du personnel à promouvoir les valeurs de l'école et à mettre en place un nouveau code de vie.	La poursuite de la mise en place de l'approche visant à valoriser les comportements positifs.
		Le soutien aux comportements positifs.	La concertation de tous les intervenants dans la surveillance de la cour d'école.
Saint-Jean-de-Brébeuf	Lors des conflits dans la cour d'école, les bousculades et plus rarement, les coups de poings et de pieds.	La simplification du code de vie en 5 règles permettant de faire connaître les comportements attendus et d'encourager l'usage de ceux-ci.	Outiller les intervenants de l'école dans le développement des habiletés sociales des élèves.
		Les ateliers sur les habiletés sociales offerts par la TES de l'école.	Assurer une constance et une cohérence entre les intervenants dans l'application du code de vie et du système d'encadrement de l'école.
du Sacré-Cœur (G)	La violence verbale.	Constance et consistance dans l'application des règles de vie et du suivi avec les parents.	La mise en place des programmes d'éducation au civisme et le développement des habiletés sociales.
		Les interventions et l'accompagnement auprès des élèves concernés.	
		La bonne collaboration avec la grande majorité des parents.	
aux Quatre-Vents	Le manque de respect entre les élèves dans leurs paroles et leurs gestes.	Le réaménagement de la cour d'école permettant aux élèves de s'amuser davantage.	La formation de l'équipe-école sur le développement des habiletés sociales (ex. : affirmation de soi) et la valorisation des comportements positifs.
		La maturité de l'équipe-école où les enseignants travaillent en équipe avec le service de garde.	Harmonisation des pratiques de tous les intervenants de l'école à l'égard d'une démarche de résolution de conflits (Vers le Pacifique).
du Ruisseau	Les insultes et les paroles blessantes.	Une équipe-école engagée, responsable et solidaire : Intervenir dans l'action lorsqu'on est témoin, être à l'écoute et vigilant.	Les élèves se traitent respectueusement en situation de conflits et lors de situations sociales.
		La valorisation des comportements socialement acceptables et la collaboration des parents pour encourager ces comportements auprès de leur enfant.	
		Notre façon d'impliquer les élèves dans la recherche de solutions (slogans, composition d'une chanson, journée de la paix, etc.).	

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Mgr Charbonneau	La violence verbale demeure la manifestation la plus fréquente.	Des interventions préventives sont mises en place par la TES de l'école, de concert avec l'équipe d'enseignants.	Le soutien des élèves dans le développement de leurs habiletés de communication positive et la gestion de la colère.
		Le personnel du service de garde adhère aux différentes interventions : concertation, cohésion.	La mise en place d'ateliers de gestion de la colère par la TES.
			La mise en place du programme « Ma cour, un monde de plaisir » et le suivi de notre plan de surveillance.
Saint-Michel (G)	L'utilisation d'un langage vulgaire entre les élèves (sacrer, surnoms inadéquats, traiter de noms).	La cohérence dans les interventions qui permet de mieux répondre aux besoins individuels des élèves.	Amener les élèves à prendre conscience de la portée des mots utilisés afin qu'ils se respectent davantage.
		Les interventions rapides et adaptées qui permettent de maintenir le climat de sécurité.	Continuer à travailler avec les élèves qui posent des gestes de violence afin de diminuer les récidives après les interventions faites.
Saint-Laurent	La violence verbale et les bousculades durant la période de l'hiver, dans la cour d'école.	La cohésion de l'équipe-école dans l'application du code de vie.	Revoir nos façons de travailler avec les élèves qui récidivent.
			Revoir le rôle des surveillants sur l'heure du dîner et l'organisation hivernale de la cour d'école.
du Boisé	Le nombre de manquements dans la cour d'école : le respect entre les pairs et envers les adultes.	Une meilleure collaboration entre le service de garde, la surveillance du midi et les autres intervenants de l'équipe-école (ex. : la prise de rang et les déplacements).	Améliorer le respect des conventions sociales et gestes de civilité (ex. : se dire bonjour).
		La semaine pour contrer l'intimidation.	Implanter 3 périodes de dîner plutôt que 2 pour désengorger la cafétéria et améliorer la sécurité en assurant un meilleur encadrement des élèves.
		L'amélioration des activités offertes aux filles pour la prévention de la violence verbale.	
de la Montagne	La violence verbale (insultes, utilisation de langage vulgaire, traiter de noms).	La concertation de l'équipe-école ayant travaillé la compréhension commune des règles, les interventions efficaces et logiques : cohérence des interventions.	Soutenir les habiletés d'affirmation de soi dans une situation de conflit.
Louis-Joseph-Papineau	Le manque de respect entre les élèves.	La participation active du personnel de l'école dans l'encadrement des élèves et l'application des règles.	La promotion des communications positives entre les élèves.
		La collaboration entre le personnel de l'école, les parents et le policier-éducateur.	L'amélioration du respect des élèves à l'égard du personnel de l'école.
Sainte-Famille / aux Trois-Chemins	La violence verbale et la banalisation du langage inapproprié.	L'équipe-école intervient rapidement tout en travaillant en collaboration avec les parents.	Diminuer de 2 % le nombre d'élèves qui se disent victime de violence verbale directe, insultes ou menaces.
	Les bousculades sont aussi une manifestation que l'on observe à l'occasion.	Des interventions préventives sont mises en place par l'équipe des éducateurs spécialisés.	

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Hormisdas-Gamelin	La violence verbale.	La réorganisation des espaces de vie pour les élèves, selon leur groupe d'âge, lors des moments de transition (récréation, heure du midi).	Amener tous les membres du personnel, les parents et les élèves à se sentir concernés par la violence verbale.
		L'offre d'activités structurées et encadrées lors des temps libres.	

Les Services éducatifs de la commission scolaire ont soutenu les établissements dans la prévention, le développement des pratiques éducatives modèles et leurs interventions, notamment en réalisant les activités suivantes :

- Création et coanimation de groupes de gestion de la colère pour des élèves du secondaire.
- Développement de partenariats et concertation intersectorielle (ex. : le CLSC) sur le programme « Ma cour, un monde de plaisir », Mosaik (un programme d'éducation à la sexualité expérimenté dans 3 écoles). La formation de notre personnel et celui des partenaires pour la mise en place du PSII (Plan de service individualisé intersectoriel). Le CISSS de l'Outaouais a également formé tous les professionnels et les gestionnaires sur le Cadre de référence en santé mentale.
- Formation et soutien du personnel des écoles (services de garde et surveillants du midi) quant à l'implantation du programme « Ma cour, un monde de plaisir ».
- Services-conseils et soutien auprès des directions d'école dans des situations de violence et d'intimidation ainsi que la formation CPI pour différents intervenants dans les établissements scolaires.
- Production, diffusion et utilisation d'un formulaire de déclaration des événements de violence dont le personnel de la commission scolaire pourrait être victime. Outre l'offre d'un soutien immédiat dans ces situations, cette nouvelle procédure nous permet de faire une analyse de ces situations en identifiant les facteurs de risque et les modalités à mettre en place pour prévenir celles-ci. Suite à l'analyse des rapports d'incidents soumis par le personnel en 2015-2016, nous constatons que les moments de transition et certains lieux en particulier sont plus propices à la violence verbale ou à l'intimidation par des élèves.
- Formation du personnel en service de garde sur les besoins particuliers de nos différentes clientèles EHDA. Plus nous comprenons les besoins des jeunes à risque, plus nous pouvons prévenir et désamorcer rapidement des situations difficiles.
- Animation d'ateliers auprès de groupes d'élèves, dans différents établissements, sur les thèmes de l'hypersexualisation, les relations amoureuses saines et sans violence, la cyberintimidation, les habiletés sociales, etc.

À l'égard des élèves qui ont tendance à récidiver, notre défi le plus important, pour la prochaine année, se situe toujours dans le développement de modalités de collaboration intersectorielle avec le réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. Pour les situations complexes, la mise en place des protocoles d'implantation des PSII et l'accessibilité à une procédure de révision entre gestionnaires des rôles et des responsabilités de chaque organisme demeure à faire.

Les principales décisions du Conseil des commissaires et du comité exécutif de la CSCV

Conseil des commissaires

- Adoption du budget 2016-2017 et fixation du taux de taxe scolaire (taux de 0,29165 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation municipale uniformisée).
- Octroi du contrat d'agrandissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie (2 167 000 \$) ainsi que de l'achat et de l'installation des équipements de cuisine (269 100 \$).
- Signature d'un bail de 10 ans afin d'offrir des locaux neufs pour des élèves adultes handicapés, permettant notamment d'offrir à ces élèves un plateau de travail (Boutique des 121 trésors).
- Adoption de la révision budgétaire 2015-2016 au montant de 72 771 553 \$.
- Implantation d'une classe du préscolaire 4 ans à l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin.
- Nomination de M. Dany Ouellet à la vice-présidence du Conseil des commissaires.
- Adoption du calendrier scolaire 2016-2017.
- Adoption de diverses politiques :
 - Politique d'admission et d'inscription des élèves ;
 - Politique relative aux services de garde ;
 - Politique relative à la qualité de l'air.
- Protocole d'entente intervenu avec quatre autres commissions scolaires visant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut.
- Nomination d'une commissaire à l'éthique suppléante.
- Formation et octroi du mandat des comités restreints du Conseil des commissaires.
- Autorisation des emprunts à long terme (24 396 000 \$).
- Participation à un regroupement d'achats pour la vérification des antécédents judiciaires.
- Adoption de la rémunération des membres du Conseil des commissaires, notamment basée sur l'assiduité.
- Octroi d'un contrat d'approvisionnement en combustible de granules de bois (estimé à 112 445 \$).
- Renouvellement de l'adhésion (2016-2017) à la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Octroi d'un contrat pour l'acquisition et la configuration d'équipements actifs [WAN] (176 652 \$).
- Sélection de la firme de vérification externe pour 3 ans.
- Octroi d'un contrat visant l'intégration d'une œuvre d'art au projet d'agrandissement du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie.
- Protocoles d'ententes intervenus avec plusieurs partenaires :
 - Carrefour culturel ESTacade concernant la gestion de l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin ;
 - Municipalité de Papineauville concernant le partage de certains locaux à l'école St-Pie-X ;
 - Forces Avenir afin de reconnaître l'engagement de certains élèves ;
 - Ville de Gatineau concernant la publicité, la visibilité et la commandite du terrain synthétique de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin ;
 - Carrefour jeunesse emploi de Papineau concernant le projet Persévérance 12-15 ;
 - MRC de Papineau concernant le financement d'un projet à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins ;
 - Thurso en musique afin de tenir une activité sur le terrain de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins ;
 - Club Quad Papineau concernant une activité de VTT sur les terrains de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau.

- Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie des sols pour des travaux de décontamination au Centre la Cité.
- Octroi d'un contrat pour un voyage communautaire au Pérou pour des élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (120 288 \$).
- Travaux d'aménagements majeurs dans certaines écoles :
 - École secondaire Louis-Joseph-Papineau – remplacement de fenêtres (236 000 \$) ;
 - École secondaire Hormisdas-Gamelin – réfection d'une palestre et d'autres locaux (118 222 \$) ;
 - Écoles et centres – entretien ménager (plus de 1 465 800 \$) ;
 - École Maria-Goretti – réfection de certains locaux (561 463 \$) ;
 - École St-Jean-de-Brébeuf – réfection de certains locaux (207 200 \$) ;
 - École Sainte-Famille / aux Trois-Chemins – enlèvement d'amiante du vide sanitaire (36 400 \$).

Comité exécutif

- Octroi de divers contrats :
 - Remplacement de contrôleurs, de bornes sans fil et de commutateurs d'extrémité (173 072 \$);
 - Surveillance des écoles (16 675 \$);
 - Entretien des ascenseurs et élévateurs (13 554 \$);
 - Entretien des extincteurs d'incendie (13 283 \$);
 - Réfection de toitures au CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (74 694 \$);
 - Achat d'équipements de cuisine pour le CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (59 362 \$);
 - Insonorisation de la salle multi de l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon (44 719 \$);
 - Réfection d'une partie du rez-de-chaussée de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance (45 817 \$);
 - Reconditionnement de fenêtres à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso (63 000 \$);
 - Réfection de l'entrée principale et du contrôle d'accès de l'école de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette (29 000 \$);
 - Réfection de la petite cour de l'école St-Michel, à Gatineau (60 000 \$);
 - Bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau (65 738 \$).
- Approbation de deux prêts de service d'employés professionnels de la CSCV au ministère de l'Éducation.

- Afin de regrouper des personnes démontrant un intérêt sur des sujets précis et d'ainsi faciliter le processus décisionnel du Conseil des commissaires, celui-ci forme des comités restreints :
- Comité de gouvernance et d'éthique (Mme Anne-Marie Arcand, présidente)
- Comité relatif aux services éducatifs (M. Marc-Olivier Bisson, président)
- Comité des ressources matérielles et financières / Comité de vérification (M. Éric Antoine, président)
- Comité des ressources humaines (Mme Anik Morin, présidente)
- Comité relatif aux technologies de l'information et des communications (M. Dany Ouellet, président)
- Comité consultatif de transport des élèves (M. Daniel Cooke, président)

Les défis de la CSCV pour les prochaines années

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est heureux que le gouvernement du Québec ait fait le choix de maintenir la démocratie scolaire, en abandonnant le projet de loi 86. En prenant cette décision, le gouvernement doit maintenant traduire cette orientation de façon concrète par le respect du rôle des élus scolaires. Cela passe notamment par une reconnaissance du leadership politique des commissaires en tant que porte-paroles des besoins, des défis et des aspirations de la population en matière d'éducation publique.

Dans cet esprit, pour l'année 2016-2017, le Conseil des commissaires de la CSCV a convenu de prioriser l'orientation politique suivante :

« Veiller à la qualité des services offerts par la commission scolaire et assurer une représentation politique dans la communauté en saisissant des opportunités de rencontrer les équipes-écoles, les conseils d'établissement et la population en général afin :

- d'être à l'écoute des besoins de la clientèle et de s'informer sur ce qui se passe dans les écoles et les centres ;
- de faire connaître la vision et les objectifs de la commission scolaire quant aux défis de l'heure et d'expliquer les mesures mises en place dans les établissements ;
- de demeurer à l'affût des opportunités d'amélioration ou de bonification des services en fonction des besoins exprimés par la communauté. »

Après avoir fait l'analyse des performances et des défis de nos élèves, après avoir fait le bilan des avancées réalisées au cours des dernières années en matière de pratiques modèles, nous avons choisi de prioriser à la CSCV, en 2016-2017, les besoins de développement suivants :

1. Soutenir le développement du leadership pédagogique de la direction d'établissement quant à la mise en place des caractéristiques d'une école efficace.
2. Soutenir le partage, le développement et la mise en place des pratiques pédagogiques modèles en classe. De façon plus particulière, en 2016-2017, nous accorderons une attention sur les pratiques évaluatives en mathématique et en français lors de la transition entre le primaire et le secondaire.
3. Soutenir les enseignants en début de carrière et plus spécifiquement leur formation continue dans le champ de la gestion des comportements difficiles en classe et de l'aide aux élèves en difficulté.
4. Consolider les collaborations avec nos partenaires du réseau de la santé, des affaires sociales et de la protection de la jeunesse et le développement des pratiques modèles favorisant la continuité de services en santé mentale et pour les jeunes en difficulté.
5. Identifier les pratiques modèles en matière de collaboration école-famille et le soutien des parents dans le rôle attendu de celui-ci par l'école.
6. Identifier et mettre en place des pratiques modèles en matière d'accompagnement et de soutien des élèves à risque de décrochage scolaire au secondaire.
7. Favoriser le développement des compétences en littératie et en numératie au préscolaire.

Le rapport du commissaire à l'éthique

Au cours de la dernière année scolaire 2015-2016, nous avons assumé la responsabilité de commissaire à l'éthique pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Pendant cette période, deux plaintes ont été reçues concernant des membres du Conseil des commissaires.

La première plainte a été reçue le 9 septembre 2015 et traitée par le commissaire à l'éthique. Elle alléguait des manquements d'un commissaire à plusieurs articles du code d'éthique et de déontologie.

Plusieurs heures ont été consacrées à l'analyse de cette plainte. Toute la documentation nécessaire a été recueillie et des personnes-ressources externes ont été consultées afin d'éclairer certaines facettes de ce dossier.

Ce dossier était prêt à être soumis au Conseil des commissaires avec les recommandations jugées pertinentes. Toutefois, des événements externes, tout à fait en-dehors de mon contrôle et de ma responsabilité, sont venus rendre cette plainte caduque. Ce rapport n'a donc pas été déposé au Conseil des commissaires et a été remplacé par un compte-rendu des démarches et des interventions déposé le 25 janvier 2016.

La deuxième plainte a été reçue le 29 février 2016 et traitée par la substitut au commissaire à l'éthique. La plainte portait sur cinq (5) événements allant d'août 2015 à février 2016. Les personnes concernées par cette plainte et le commissaire visé ont été rencontrés et ont pu donner leur version des faits allégués.

L'analyse des 5 événements rapportés a permis de constater que les commentaires émis par le commissaire portaient atteinte publiquement à la crédibilité de la CSCV et de ses composantes et qu'ils étaient incompatibles avec les exigences de la fonction de commissaire scolaire au terme des articles 7.2, 7.3, 7.4.2, 7.4.3 et 7.4.4 du code d'éthique de la CSCV. De plus, ils portaient atteinte à l'obligation de respect et de loyauté envers la CSCV, son personnel, sa direction et ses gestionnaires, tel que défini aux articles 6.2 et 6.4 du code d'éthique. Certains propos portaient aussi atteinte à la réputation d'un cadre dirigeant d'un établissement scolaire en semant le doute sur ses compétences à titre de cadre dirigeant et quant à sa façon de gérer les deniers publics.

De tels commentaires allaient à l'encontre des devoirs et obligations d'un membre du Conseil des commissaires aux articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 du code d'éthique en ce qu'ils font foi d'un manque de loyauté, de collégialité, de solidarité et de respect. Enfin, ces commentaires plaçaient le commissaire visé par la plainte en situation de conflit d'intérêt, notamment à la lumière de l'article 7.4.4 paragraphe 1 qui stipule que ces comportements sont indignes ou incompatibles avec les exigences de sa fonction.

Considérant le caractère grave et répétitif des manquements, il a été jugé que la sanction appropriée était une réprimande à l'endroit du commissaire visé. Les suivis nécessaires ont été faits afin d'apporter les mesures correctives appropriées.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites en nous confiant cette responsabilité de commissaire ou de substitut à l'éthique.

Reynald Labelle,
Commissaire à l'éthique

Myriam Beauparlant,
Substitut au commissaire à l'éthique

* Le code d'éthique applicable aux commissaires est disponible sur le site web de la CSCV dans la rubrique *La Commission* puis *Politiques et règlements* sous l'onglet *Secrétariat général* ou directement à l'adresse web suivante :
<http://www.cscv.qc.ca/accueil/IMG/pdf/CCr40-code-ethique-CC.pdf>

Le rapport du protecteur de l'élève

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le protecteur de l'élève n'a eu aucune plainte à traiter.

Bien qu'aucune plainte formelle n'ait été traitée, nous avons dirigés certains plaignants vers le responsable du traitement des plaintes de la commission scolaire afin de respecter la démarche de gestion des plaintes prévue par le Règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents en vigueur à la CSCV.

Manon Chénier, protecteur de l'élève

Le rapport quant à la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état* vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, la CSCV doit faire état de ses effectifs, et ce, par catégories d'emploi.

Janvier à décembre 2014				
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	# d'employés pour la période vidée
Personnel d'encadrement	79 470,57	11,08	79 481,65	46
Personnel professionnel	67 557,26	63,80	67 621,06	54
Personnel enseignant	659 062,17	950,83	660 013,00	928
Personnel de bureau, technicien et assimilé	414 135,45	733,90	414 869,35	591
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	22 732,56	143,90	22 876,46	22
TOTAL	1 242 958,01	1 903,51	1 244 861,52	1 641

Avril 2015 à mars 2016				
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	# d'employés pour la période vidée
Personnel d'encadrement	79 822,28	42,00	79 864,28	45
Personnel professionnel	71 178,18	46,40	71 224,58	47
Personnel enseignant	641 438,51	573,84	642 012,35	865
Personnel de bureau, technicien et assimilé	411 540,89	777,76	412 318,65	626
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	22 261,59	148,00	22 409,59	20
TOTAL	1 226 241,45	1588,00	1 227 829,45	1 603

D'autre part, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état* prévoit également que la commission scolaire doit faire état des contrats de services de plus de 25 000 \$ alloués à des personnes, ce qui exclut les personnes morales. Une seule situation correspond à cette définition :

Nom de la personne	Type de service offert	Montant défrayé en 2015-2016
Andrée Rodrigue	Évaluation psychologique d'élèves	33 600 \$

Les membres du Conseil des commissaires

Année scolaire 2015-2016

	Éric Antoine, Président		Dany Ouellet, Vice-Président (circ. des Méandres- de-la-Petite-Nation)
	Martine Caron, commissaire (circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation)		Raymond Ménard, commissaire (circonscription des Rives-de-l'Outaouais)
	Charles Côté commissaire (circonscription de la Rivière-Blanche)		Anik Morin, commissaire (circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre)
	Cécile Gauthier, commissaire (circ. de St-Luc / L'Ange-Gardien Ouest)		Richard Durocher, commissaire (circ. de Beauchampville / du Ruisseau)
	Sylvain Léger, commissaire (circ. de Buckingham- Centre)		Marc-Olivier Bisson, commissaire (circonscription de Masson-Angers Est)
	Sylvain Tremblay, commissaire (circonscription de Masson-Angers Ouest)		Daniel Cooke, commissaire-parent (primaire)
	Anne-Marie Arcand, commissaire-parent (secondaire)		Andreann Thibert, commissaire-parent
	Stéphane Mongeon, commissaire-parent (comité consultatif EHDA)		Raynald Goudreau, Directeur général

État des revenus et des dépenses				
REVENUS	2015-2016	%	2014-2015	%
Subventions du MELS	53 184 851 \$	72,4 %	54 960 365 \$	75,3 %
Taxe scolaire	15 234 114 \$	20,7 %	13 642 208 \$	18,7 %
Autres	5 031 283 \$	6,8 %	4 425 655 \$	6,1 %
Total des revenus	73 450 248 \$		73 028 228 \$	
DÉPENSES par activité				
Activités éducatives	58 865 548 \$	80,4 %	58 822 059 \$	80,2 %
Activités administratives	3 664 743 \$	5,0 %	3 833 390 \$	5,2 %
Entretien des biens/ Amortissement	8 544 540 \$	11,7 %	8 790 737 \$	12,0 %
Activités connexes	2 171 484 \$	3,0 %	1 873 463 \$	2,6 %
Total des dépenses	73 246 315 \$		73 319 649 \$	
DÉPENSES par nature				
Rémunération	53 466 026 \$	73,0 %	53 334 464 \$	72,7 %
Fournitures et matériel	3 736 453 \$	5,1 %	3 951 671 \$	5,4 %
Services, honoraires et contrats	10 034 503 \$	13,7 %	10 489 899 \$	14,3 %
Équipements et amortissement	3 570 980 \$	4,9 %	3 352 840 \$	4,6 %
Autres	2 438 353 \$	3,3 %	2 190 775 \$	3,0 %
Total des dépenses	73 246 315 \$		73 319 649 \$	
Résultat net de l'exercice	203 933 \$		(291 421 \$)	
SURPLUS				
Surplus cumulé au 1 ^{er} juillet	2 654 401 \$		2 945 822 \$	
Résultats net de l'exercice	203 933		(291 421) \$	
Surplus cumulé au 30 juin	2 858 334 \$		2 654 401 \$	
Valeur comptable des terrains	(1 327 565 \$)		(1 327 565 \$)	
Provisions avantages sociaux	(1 776 509 \$)		(1 775 019 \$)	
Surplus cumulé libre au 30 juin	(245 740 \$)		(448 183 \$)	